



Le bac techno sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) s'adresse aux élèves intéressés par les questions sanitaires et sociales du monde contemporain.

La démarche spécifique de ses enseignements associée aux enseignements généraux développe une aptitude à travailler en autonomie et une réflexion critique sur les problématiques du secteur. Le titulaire du bac ST2S saura notamment analyser les faits de société posant des questions sanitaires ou sociales, caractériser l'état de santé et de bien-être de populations et comprendre les relations entre demandes en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles.

Le titulaire du baccalauréat est capable :

- ◆ D'analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales au plan local, national, européen, mondial, en mettant en évidence leurs dimensions économiques, historiques, sociologiques, politiques.
- ◆ De caractériser l'état de santé et de bien-être social des populations, des groupes sociaux, en prenant en compte les aspects biologiques, sociologiques, culturels, environnementaux.
- ◆ De comprendre la relation entre les demandes en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles.
- ◆ D'identifier les organisations mises en place (institutions, dispositifs,...) au niveau local et national, d'en caractériser les missions, les acteurs, les méthodes et les outils.
- ◆ De mettre en œuvre les cours dans le cadre d'activités interdisciplinaires (A.I.D.)

Profil :

- ▶ Goût et aptitudes pour les relations humaines, le travail social, la santé, le paramédical ;
- ▶ Bon niveau scientifique.

👉 Débouchés

Le bac ST2S constitue une voie d'accès aux études supérieures menant aux emplois techniques ou technico-administratifs du secteur social et paramédical. Les études ST2S sont destinées aux personnes attirées par les métiers du secteur sanitaire et social : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, éducateur de jeunes enfants.

👉 Enseignements de spécialité

Les enseignements de spécialité sont choisis en seconde dans la perspective d'un parcours en voie générale vers la classe de première.

Ils doivent répondre aux goûts et aux motivations des élèves dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir pour construire leur projet personnel.

Les compétences qu'ils auront développées en fin de lycée leur permettront de choisir en classe de terminale les formations post-bac dans lesquelles ils seront les plus à même de réussir au vu des attendus de l'enseignement supérieur, et conformément au projet personnel qu'ils auront approfondi.

👉 Accès à la Formation

En classe de seconde, le choix de ces enseignements vise à identifier les spécialités dans lesquelles les aptitudes et l'intérêt des élèves garantiraient la motivation nécessaire à leur réussite dans la suite de leur parcours au lycée.

Pour être admis en bac ST2S, il est préférable d'avoir suivi en seconde un enseignement de spécialité en sciences médico-sociales ou en biologie de laboratoire et paramédicale.

👉 Etablissements

Ariège (09)

Pamiers - Section d'enseignement général et technologique du lycée professionnel Les Jacobins (privé sous contrat) /
Saint-Girons - Lycée général et technologique du Couserans (public) /

Aude (11)

Carcassonne - Lycée Jules Fil (voie générale et technologique) (public) /
Lézignan-Corbières - Lycée Ernest Ferroul (voie générale et technologique) (public) /





Sciences et Technologies de la Santé et du Social

Limoux - Lycée Jacques Ruffié (voie générale et technologique) (public) /

Narbonne - Lycée privé Beauséjour (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Narbonne - Lycée Louise Michel (voie générale et technologique) (public) /

Aveyron (12)

Decazeville - Lycée polyvalent La Découverte (public) /

Rodez - Lycée général et technologique privé Louis Querbes (privé sous contrat) /

Saint-Affrique - Lycée général et technologique privé Saint-Gabriel (privé sous contrat) /

Gard (30)

Alès - Lycée privé de la Salle (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Alès - Lycée Jean-Baptiste Dumas (voie générale et technologique) (public) /

Milhaud - Lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz (voie générale et technologique) (public) /

Nîmes - Lycée privé Saint-Vincent de Paul (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Nîmes - Lycée privé Saint-Stanislas-Sacré-Coeur (privé sous contrat) /

Haute-Garonne (31)

Muret - Lycée polyvalent Pierre d'Aragon (public) /

Saint-Gaudens - Lycée général et technologique de Bagatelle (public) /

Toulouse - Lycée général et technologique Joséphine Baker (public) /

Toulouse - Lycée général et technologique Stéphane Hessel (public) /

Toulouse - Lycée général et technologique privé Sainte-Marie de Nevers (privé sous contrat) /

Toulouse - Lycée général et technologique privé Sainte-Marie des Champs (privé sous contrat) /

Gers (32)

Auch - Lycée général et technologique privé Oratoire Sainte-Marie (privé sous contrat) /

L'Isle-Jourdain - Lycée général Joseph Saverne (public) /

Hérault (34)

Agde - Lycée Auguste Loubatières (voie générale et technologique) (public) /

Bédarieux - Lycée Ferdinand Fabre (public) /

Béziers - Lycée Jean Moulin (voie générale et technologique) (public) /

Montpellier - Lycée privé Notre-Dame de la Merci (privé sous contrat) /

Montpellier - Lycée privé Turgot (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Saint-Clément-de-Rivière - Lycée Jean Jaurès (voie générale et technologique) (public) /

Lot (46)

Cahors - Lycée général et technologique Clément Marot (public) /

Figeac - Lycée polyvalent privé Jeanne d'Arc (privé sous contrat) /

Lozère (48)

Marvejols - Lycée privé Saint-Joseph (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Mende - Lycée privé Notre-Dame (voie générale et technologique) (privé sous contrat) /

Mende - Lycée général et technologique Emile Peytavin (public) /

Hautes-Pyrénées (65)

Tarbes - Lycée général et technologique Marie Curie (public) /

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Jean Lurçat (voie générale et technologique) (public) /

Perpignan - Lycée privé Notre-Dame du Bon Secours (privé sous contrat) /

Prades - Lycée Charles Renouvier (voie générale et technologique) (public) /

Tarn (81)

Albi - Lycée technique privé Sainte-Cécile (privé sous contrat) /

Carmaux - Lycée polyvalent Jean Jaurès (public) /

Mazamet - Cité scolaire de Mazamet- Lycée général et technologique Maréchal Soult (public) /

Tarn-et-Garonne (82)

Moissac - Lycée général François Mitterrand (public) /

Montauban - Lycée polyvalent Antoine Bourdelle (public) /



Descriptif des matières

Enseignements spécifiques

- Sciences et techniques sanitaires et sociales : législation sociale, cadre juridique, administratif et politique des structures sanitaires et sociales, professions paramédicales. Méthodes de travail et techniques professionnelles, traitement de l'information, communication et organisation : séquences pluridisciplinaires d'observation en entreprise.
- Biologie et physiopathologie : l'organisation et les grandes fonctions de l'être humain, la terminologie médicale : maladies, prévention et traitement.





Sciences et Technologies de la Santé et du Social

Des activités interdisciplinaires de 3 semaines en première et terminale s'appuient sur des contacts locaux pour étudier des thèmes sanitaires et sociaux d'actualité.

Poursuites d'études

- **BTS** Services et prestations des secteurs sanitaire et social, Economie sociale et familiale, Analyse Biologique, Esthétique Cosmétique
- **DUT** Carrières sociales option animation sociale et socioculturelle, Carrières sociales option assistance sociale, Carrières sociales option éducation spécialisée, Carrières sociales option gestion urbaine
- **DEUST**, préparés en deux ans à l'université, offrent une spécialité pointue pour répondre aux besoins locaux comme le DEUST Intervention sociale, DEUST Intervention sociale, encadrant de proximité de personnes dépendantes.

Licence professionnelle

Se prépare en 1 an, après un bac+2. C'est un diplôme universitaire conçu pour l'insertion professionnelle qui comprend un stage de 12 à 16 semaines. Exemple : Intervention sociale spécialité gérontologie...

Ecoles spécialisées dans le secteur de la santé

Paramédical

Les écoles paramédicales préparent en 1 à 3 ans aux DE obligatoires pour exercer les métiers d'infirmier, d'audioprothésiste, d'ergothérapeute...

Social

Les écoles sociales mènent en 3 ans aux DE souvent exigés pour exercer comme assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants...

Sélection oblige, une année de préparation peut se révéler nécessaire (dans le paramédical, une minorité de candidats intègre une école directement).

Les bacheliers ST2S intègrent bien les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi), les écoles d'aides-soignants et celles d'auxiliaires de puériculture.

Licences et masters à l'université

Le bac ST2S n'est pas a priori destiné à une poursuite d'études universitaires. Les licences de sciences humaines (psychologie, sociologie...) requièrent une solide culture générale et de bonnes qualités

d'expression écrite. Les bacheliers ST2S qui s'y engagent doivent être très motivés. Après un bac+2 dans le domaine du social, il est possible d'intégrer une licence. Les licences de sciences sanitaires et sociales sont les plus adaptées.

Les licences sciences humaines (psychologie, sociologie, histoire...) requièrent une solide culture générale et de grandes qualités d'expression écrite.

Les licences de biologie nécessitent un bon bagage scientifique. Dans certaines universités, les bacheliers techno peuvent suivre une année de mise à niveau.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2". D'autres possibilités de poursuites d'études existent, n'hésitez pas à vous renseigner.

J'ai besoin de plus d'infos

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Programme

Enseignements	2nde
Français	4h
Histoire-géographie	3h
Langues vivantes A et B	5h30
Sciences économiques et sociales	1h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre	1h30
Éducation physique et sportive	2h
Enseignement moral et civique (horaire annuel)	18h
Sciences numériques et technologies	1h30





Enseignements optionnels 1 enseignement général au choix		2 ^{de}
Langues et cultures de l'Antiquité : latin		3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec		3h
Langue vivante C étrangère ou régionale		3h
Langue des signes française		3h
Arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel /histoire des arts/danse/musique/théâtre)		3h
Éducation physique et sportive		3h
Arts du cirque		6h
Écologie–agronomie–territoires– développement durable (dans les lycées d'enseignement agricole)		3h

Enseignements optionnels (1 enseignement technologique au choix)		2 ^{de}
Management et gestion		1h30
Santé et social		1h30
Biotechnologies		1h30
Sciences et laboratoire		1h30
Sciences de l'ingénieur		1h30
Création et innovation technologiques		1h30
Création et culture – design		6h
Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre		6h
Atelier artistique (horaire annuel)		72h

POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Des heures de vie de classe.
- Un accompagnement personnalisé (le volume horaire peut varier selon les besoins des élèves).
- Un accompagnement au choix de l'orientation (le volume horaire de 54 heures donné à titre indicatif peut varier selon les besoins des élèves et les modalités pratiques mises en place dans l'établissement).

ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Les trois axes

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer.
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés.
- Élaborer son projet d'orientation

Enseignements	1 ^{ère}	Tle
Français	3h	-
Philosophie	-	2h
Histoire-géographie	1h30	1h30
Enseignement moral et civique (horaire annuel)	18h	18h
Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1)	4h	4h
Éducation physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	3h	3h
Accompagnement personnalisé (2)		
Accompagnement au choix de l'orientation (3)		
Heure de vie de classe		
Enseignements de spécialité		
Physique-Chimie pour la santé	3h	-
Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	-	8h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
Enseignements optionnels		
Arts (4)	3h	3h
Éducation physique et sportive	3h	3h
Langues des signes française	3h	3h

(1) Dont 1h d'ETLV. La langue vivante A est étrangère. La langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de Langue vivante.

(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.

(3) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.

(4) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

Examen

Epreuves communes de contrôle continu

La moyenne des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu est affectée d'un coefficient 30 pour un coefficient total de 100.





Intitulé de l'épreuve	Epreuve commune de contrôle continu					
	n° 1		n° 2		n° 3	
	Nature	Durée	Nature	Durée	Nature	Durée
Histoire-Géographie	Ecrite	2h	Ecrite	2h	Ecrite	2h
LVA + ETLVA	Ecrite + orale	1h	Ecrite	1h30	Ecrite + orale	2h + 10mn
LVB	Ecrite + orale	1h	Ecrite	1h30	Ecrite + orale	2h + 10mn
Mathématiques	Ecrite	2h	Ecrite	2h	Ecrite	2h
EPS	CCF (contrôle en cours de formation)					
Physique-Chimie pour la santé			Ecrite	2h		

Pour plus de renseignements

- Histoire-géographie [Note de service n° 2019-050 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- LVA + ETLVA [Note de service n° 2019-056 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- LVB [Note de service n° 2019-056 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- Mathématiques [Note de service n° 2019-058 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- EPS [Arrêté du 28 juin 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréat général et technologique](#)
- Physique-chimie pour la santé [Note de service n° 2019-060 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019

Epreuves terminales

Epreuves anticipées			
Intitulé	Coeff.	Nature	Durée
Français (écrit)	5	Ecrite	4h
Français (oral)	5	Orale	20mn
Epreuves finales			
Philosophie	4	Ecrite	4h
Epreuve orale terminale	14	Orale	20mn
Chimie, biologie et physiopathologie humaines	16	Ecrite	4h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	16	Ecrite	4h

Pour plus de renseignements

- Français (épreuve anticipée) Epreuve écrite [Note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019
- Français (épreuve anticipée) Epreuve orale [Note de service n° 2019-042 du 18 avril 2019](#), BO n°17 du 25 avril 2019

Epreuves du second groupe (« oraux de rattrapage » ou « épreuves de contrôle »)

Lors des épreuves du second groupe, le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux disciplines qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées.

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury de l'examen. Le coefficient de l'épreuve reste le même.

Le candidat est reçu s'il obtient au moins, à l'issue de ces oraux, une note moyenne de 10/20 à l'ensemble des épreuves.





Sciences et Technologies de la Santé et du Social

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes

04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

[05 65 60 98 20](mailto:05.65.60.98.20) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

